



Le 29 août 2003

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable
2^e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Droit de rectification sur les documents DM2 et DM2.1 : mémoire déposé
devant le BAPE par le Comité de citoyens de Laterrière

Madame,

Suite à la vérification des faits exposés dans le mémoire cité en rubrique, le
Centre d'expertise hydrique du Québec désire informer les commissions des
rectifications suivantes :

1. Il est mentionné que le lac a dépassé le niveau maximal d'exploitation de 114 pi (163,86 m) lors des événements de juillet 1998. Or, la cote d'exploitation maximale en condition normale est de 113,5 pi (163,7 m) depuis les événements de 1996. Par ailleurs, le niveau maximal en temps de crue, soit la réserve de crue, est à la cote de 116,1 pi (164,5 m). Ce niveau n'a pas été dépassé depuis 1996.
2. Lors de la crue des 9, 10 et 11 août 2000, il y a eu quatre opérations dans la journée du 10 août, soit une à 4 h le matin, une à 10 h, une à 14 h et une à 16 h 30. Il n'y a eu aucune opération le 11 août.
3. En 1997, la station 061002 (niveau du lac Kénogami) n'a enregistré aucune élévation importante du niveau entre le 5 et le 8 août. Le niveau était de 163,30 m le 5 juin à minuit et de 163,34 m le 8 juin à minuit, soit une hausse de 4 cm.

...2



4. Pour rejoindre l'équipe d'intervention d'Urgence-Environnement, il faut communiquer avec la direction régionale au (418) 695-7883 en semaine ou au 1-866-694-5454 le soir, les fins de semaine et les jours fériés.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Rochon', with a long horizontal flourish extending to the right.

Yves Rochon
Porte-parole du ministère de l'Environnement